

	DIRECTION POLE RESSOURCES HUMAINES SECTEUR CARRIERES CONCOURS	CIMIEZ	6 pages	
	NOTE D'INFORMATION CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE CADRE DE SANTE PARAMEDICAL	Création 13/06/2023	MàJ 11/07/2023	Vérification 19/07/2023
		Approbation	Diffusion	Application
INFORMATION COMMUNICATION	Élaboration : K. CORNIGLION	20/07/2023	28/07/2023	Jusqu'au 28/09/2023

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE CADRE DE SANTE PARAMEDICAL

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 88-1077 du 30 novembre 1988 modifié portant statuts particuliers des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 2010-1139 du 29 septembre 2010 portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 2011-748 du 27 juin 2011 portant statuts particuliers des corps des personnels médico-techniques de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 2015-1048 du 21 août 2015 portant dispositions statutaires relatives aux corps de personnels de rééducation de la catégorie A de la fonction publique hospitalière ;
- Vu l'arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours interne sur titres et externe sur titres permettant l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière.

D E C I D E

ARTICLE 1 Un concours externe sur titres est ouvert en vue de pourvoir **16 postes vacants** de cadre de santé paramédical dans les établissements et filières suivantes :

Au CHU de Nice : 10 postes vacants

- 8 postes filière infirmière
- 2 postes filière médico-technique

Au CH d'Antibes : 2 postes vacants

- 1 poste filière médico-technique
- 1 poste filière de rééducation

Au CH de Grasse : 2 postes vacants

- 2 postes filière infirmière

Au CH de Menton : 1 poste vacant

- 1 poste filière infirmière

Au CH de Breil : 1 poste vacant

- 1 poste filière infirmière

ARTICLE 2 Ce concours externe sur titre de cadres de santé paramédicaux, est ouvert aux candidats titulaires :

- des diplômes, titres ou autorisations requis pour être recrutés dans les corps régis par les décrets du 30 novembre 1988, du 29 septembre 2010 et du 27 juin 2011 susvisés

- du **diplôme de cadre de santé**

et ayant exercé, dans le secteur privé ou public, une activité professionnelle de même nature et équivalente à celle des agents appartenant aux corps précités **pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.**

ARTICLE 3 Le candidat devra joindre à son dossier d'inscription les pièces suivantes :

- le dossier d'inscription et la déclaration sur l'honneur, joints en annexe I, dûment remplis
- une demande motivée établie sur papier libre
- une photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne, en cours de validité
- un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les emplois occupés, les actions de formation suivies accompagné d'attestations d'emploi (ou un état des emplois occupés mentionnant les descriptifs des fonctions occupées)
- le diplôme de cadre de santé et les titres de formation dont il est titulaire
- un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination (à retirer auprès de la DRH de proximité)
- un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national (attestation d'appel à la JDC pour les personnes de moins de 25 ans)
- les deux dernières évaluations professionnelles.

ARTICLE 4 La sélection des candidats consiste en l'analyse de la complétude du dossier reposant sur :

- la possession du titre de formation requis pour l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux
- l'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury, afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de cadre de santé paramédical.

Ne seront examinés que les dossiers complets et retournés dans les délais en un seul envoi PDF.

ARTICLE 5 Le jury du concours est composé comme suit :

- 1° Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, président
- 2° Un membre des corps de personnels de direction régis par le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 ou par le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007, en fonctions dans le ou les départements concernés, choisi par le directeur de l'établissement organisateur du concours. A défaut, il est fait appel à des membres des corps de personnels de direction en fonctions dans un département limitrophe
- 3° Un directeur des soins régi par le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002. A défaut, il est fait appel à un directeur de soins en fonctions dans un département voisin. Si un directeur de soins ne peut pas être désigné dans les conditions précitées, il est fait appel à un cadre supérieur de santé régi par le décret n°2001-1375 du 31 décembre 2001 ou à un cadre supérieur de santé paramédical régi par le décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 issu de la filière au titre de laquelle le concours est ouvert
- 4° Un cadre de santé régi par le décret 2001-1375 du 31 décembre 2001, ou un cadre supérieur de santé paramédical régi par le décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012, issu de la filière au titre de laquelle le concours est ouvert, et en fonctions dans le département concerné. Il est désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours. A défaut, il est fait appel à un cadre de santé ou un cadre de santé paramédical en fonctions dans un département voisin
- 5° Le président de la commission médicale d'établissement ou son représentant en fonctions dans l'établissement organisateur. A défaut, il est fait appel à un président de commission médicale d'établissement ou son représentant en fonctions dans un établissement situé à proximité de l'établissement organisateur.

ARTICLE 6 L'ouverture de ce concours est publiée sur le site Intranet et Extranet du CHU de Nice.

ARTICLE 7 **LE DOSSIER COMPLET** devra être retourné à la Direction des Ressources Humaines – Secteur Carrières Concours, **uniquement par messagerie électronique en un seul fichier format PDF** :

- en interne : .DRH.CONCOURS CANDIDATURES CHU Nice
- ou accessible de l'extérieur : drh.concours-candidatures@chu-nice.fr

Toutes les candidatures doivent être envoyées **IMPERATIVEMENT**,

au plus tard le **28 SEP. 2023**

(date de clôture des inscriptions)

Le candidat ne sera pas relancé en cas de dossier incomplet.

P/Le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice du Pôle Ressources Humaines,



Karine HAMELA

ANNEXES

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE CADRE DE SANTE PARAMEDICAL

PIECES A FOURNIR

- 1) Le dossier d'inscription et la déclaration sur l'honneur, dûment remplis
- 2) Une demande motivée établie sur papier libre
- 3) Une photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des États membres de l'Union Européenne, en cours de validité
- 4) Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les emplois occupés, les actions de formation suivies accompagné d'attestations d'emploi (ou un état des emplois occupés mentionnant les descriptifs des fonctions occupées)
- 5) Le diplôme de cadre de santé et les titres de formation dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents
- 6) Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination (à retirer auprès de la DRH de proximité)
- 7) Un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national (attestation d'appel à la JDC pour les personnes de moins de 25 ans)
- 8) Les deux dernières évaluations professionnelles

Ce dossier doit être retourné uniquement par messagerie électronique en un seul fichier format PDF :

- en interne : .DRH.CONCOURS CANDIDATURES CHU Nice
- ou accessible de l'extérieur : drh.concours-candidatures@chu-nice.fr

AU PLUS TARD LE 28 SEPTEMBRE 2023.

Les dossiers qui seront envoyés après le 28 septembre 2023 ne seront pas acceptés.

Le candidat ne sera pas relancé en cas de dossier incomplet.

DOSSIER D'INSCRIPTION

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
DE CADRE DE SANTE PARAMEDICAL**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Je soussigné (e) Monsieur, Madame, (rayez les mentions inutiles)

NOM (en capitale d'imprimerie) : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____ Ville : _____ Département : _____

Nationalité : _____

ADRESSE (personnelle ou familiale complète) où devront être envoyées les correspondances :

Numéro de téléphone (indispensable) Personnel : _____

Professionnel : _____

Emploi actuel : _____

J'ai l'honneur de solliciter Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de NICE,
l'autorisation de prendre part au concours externe sur titres de cadre de santé

CHU NICE :

- Infirmière
- Médico-technique

CH ANTIBES :

- Médico-technique
- Rééducation

CH GRASSE :

- Infirmière

CH MENTON :

- Infirmière

CH BREIL :

- Infirmière

Fait à : le :

Signature du candidat :

DECLARATION SUR L'HONNEUR

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
DE CADRE DE SANTE PARAMEDICAL

Je soussigné(e)

Déclare sur l'honneur :

- L'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier.
- Prendre connaissance du fait que **toutes fausses déclarations de ma part entraîneraient** l'annulation de toute décision favorable prise à mon égard dans le cadre de cette procédure

Le secteur concours du CHU de Nice se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de mes déclarations.

A, le

Signature du demandeur